



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 54321

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de mener une réflexion sur les conditions dans lesquelles sont effectués les tatouages dont la mode est croissante chez les adolescents. Le caractère envahissant de ces pratiques et les risques d'effets secondaires liés aux colorants et aux instruments devraient faire l'objet d'une information claire et peut-être d'un examen médical préalable. Il lui demande si une telle réglementation est envisagée et quelles pourraient en être les modalités.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54321

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6687

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)